

Sézanne, le 23 février 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister au Conseil Municipal qui aura lieu le **jeudi 29 février 2024 à 19h à l'Hôtel de Ville.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Le Maire,



ORDRE DU JOUR

- Validation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2024
- Informations générales
- Compte-rendu d'une décision du Maire
- Renouvellement de l'engagement à la certification PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières)
- Couverture du risque « Prévoyance » des agents : Mandat à donner au CdG51 (centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne) pour le lancement d'une consultation dans la perspective d'une participation de l'employeur
- Mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Landes et mares de Sézanne et Vindey » : signature d'une convention-cadre
- Avance de trésorerie à Petites Cités de Caractère® Grand Est : signature d'un avenant à la convention initiale
- Subvention exceptionnelle
- Attribution d'un fonds de concours à la CCSSOM pour les travaux de reprise de pavés de l'avenue de la Fontaine du Vé : signature d'une convention
- Créances irrécouvrables : délégation à donner au Maire
- Création d'une commission paritaire communale des marchés, des commerces, des industries et des artisans
- Adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier
- Débat d'orientation budgétaire